

DÉTAILS SOUS-MARINS ET DÉTAILS MARINS

Rapport présenté par la Norvège*

Détails sous-marins

La Norvège tient à appuyer les recommandations contenues dans le document de travail établi par le Groupe de travail des détails topographiques sous-marins. Elle tient à souligner cependant que dans les listes intitulées « Terminologie du relief sous-marin » et « Termes sous-marins », préparées par le Bureau hydrographique international (BHI) et annexées à ce document de travail, un certain nombre de termes génériques norvégiens ont été omis. De plus, parmi ceux qui sont inclus, quelques-uns ne représentent pas l'équivalent norvégien correct du terme anglais. Tel est le cas du terme « *continental slope* » (pente continentale) qui a été traduit par « *sokkelskråningen* », tandis que le terme correct en norvégien serait « *landbakken* ». Il faut supposer que le Bureau hydrographique international n'a pu disposer du concours de personnalités compétentes au moment de l'établissement des listes.

Les spécialistes de l'onomastique qui ont eu à s'occuper des nomenclatures des pêcheries et fonds marins n'ignorent pas comment les pêcheurs ont appliqué des noms et termes de détails topographiques terrestres à des éléments maritimes correspondants. On peut citer à titre d'exemple les termes norvégiens suivants : *bakke* (« pente »), *berg* (« mont »), *djup* (« fosse »), *egg* (« rebord d'un banc »), *hammar* (« écueil escarpé »), *klakk*, *klett* (« petite montagne, versant, crête »), *stall* (« sorte de plateau »), *li* (« versant de colline »), *soyle* (« cuvette de boue au large »), et *tå* (« avancée, éperon du plateau continental »).

Il est par conséquent recommandé que l'on prépare des listes donnant les équivalents complets en plusieurs langues des termes génériques relatifs aux détails topographiques sous-marins (ces listes doivent être établies avec la collaboration de linguistes bien au courant de la

* Le texte original de ce rapport, soumis en anglais, a paru sous la cote E/CONF.61/L.91.

question), et que l'on institue sous l'égide des Nations Unies un organisme permanent qui serait chargé a) de recueillir les différents noms existants et de les faire concorder avec les termes génériques courants, et b) de recueillir, contrôler et approuver les noms nouveaux et les diffuser parmi les États membres. Cet organisme permanent devrait collaborer avec le Comité de la Carte générale bathymétrique des océans du Bureau hydrographique international.

Détails marins

Sous cette rubrique, il faudrait examiner la question des noms d'océans, ou parties d'océans, qui s'étendent au-delà d'une même souveraineté. De telles étendues maritimes bordent souvent les eaux territoriales de plusieurs États et ont pu recevoir des noms différents et sans aucun rapport l'un avec l'autre, dont certains peuvent avoir des origines historiques. Pour de telles zones océaniques, il peut être très difficile d'arriver à établir une forme de nom unique.

Puisque tous les pays intéressés auraient avantage à résoudre de tels problèmes de désignation, il est recommandé que l'organisme permanent dont la création est suggérée ci-dessus soit aussi chargé de la préparation de listes de noms, dans les différentes langues, de détails océaniques qui s'étendent au-delà d'une même souveraineté.

Puisque l'étendue à laquelle se rapportent les différents noms des détails océaniques de cette nature est parfois variable, il est suggéré que les listes de noms comportent aussi des renseignements sur l'étendue géographique que couvre chaque toponyme selon la langue considérée, ce qui pourrait permettre de résoudre certains des problèmes qui se posent dans ce domaine. Lorsqu'un nouveau nom est attribué à un détail marin, on devrait appliquer les mêmes règles que celles qui ont été suggérées pour les détails sous-marins (voir paragraphe 3 b).

NOMENCLATURE DES DÉTAILS SOUS-MARINS

Rapport présenté par les États-Unis d'Amérique*

La nomenclature de détails sous-marins du monde entier à l'usage du Gouvernement des États-Unis qui avaient été approuvés, au 1^{er} décembre 1971, par le Board on Geographic Names (BGN) et le Secrétaire à l'Intérieur contient quelque 2 800 noms normalisés officiels. Elle contient également, avec renvois aux noms approuvés, un nombre à peu près égal de variantes non approuvées. C'est la deuxième liste cumulative de noms normalisés de détails sous-marins que publie le BGN à l'usage des publications officielles. Quoiqu'ils n'aient force obligatoire que pour le Gouvernement des États-

Unis, ces noms reçoivent la plus large diffusion possible, afin de faciliter les échanges entre les océanographes et avec l'ensemble du public.

Comment les noms sont-ils répertoriés?

La première section de la nomenclature est constituée par un index, alphabétique et à entrées multiples, de tous les noms. Les variantes non approuvées sont indiquées avec un renvoi aux noms approuvés, introduit par le mot « voir ». Les personnes qui utilisent la nomenclature devraient toujours se référer aux rubriques principales, pour les noms approuvés. La deuxième section est con-

* Le texte original de ce rapport a paru sous la cote E/CONF.61/L.14.

générique « profondeur », pour indiquer le type de détail visé et, en général, le nom du navire comme terme spécifique identifiant le détail individuel dans cette catégorie. Les sondages de profondeur sont désormais identifiés sur les cartes par le nom du navire ayant procédé au sondage, la profondeur enregistrée et l'année plutôt que par un nom. Tous les noms comprenant le mot « profondeur » ont été abandonnés, qu'ils soient ou non indiqués en renvoi comme variantes.

Des modifications importantes de terminologie et de définitions, la plupart par souci de simplification, ont été introduites à la lumière de l'expérience acquise et des discussions qui ont eu lieu depuis la première édition de la nomenclature. Les expressions *zone de pêche*, *secteur maritime*, *rebord externe du plateau*, *flèche littorale*, et *strath* (vallée) ont été abandonnées sans être remplacées. Le fait que l'expression *shelf edge* (rebord externe du plateau) ne semble pas nécessaire dans les noms propres ne préjuge pas son utilisation dans le corps du texte, en tant que nom commun imprimé en caractères minuscules. L'identité du rebord d'un plateau de type continental ressort en général clairement du contexte, et la valeur de référence de certaines sections du rebord d'un long plateau diffère selon le sujet à l'étude, et il est donc préférable de s'y référer spécifiquement dans le texte plutôt que nommément. En outre, telle qu'elle est définie, cette expression n'équivaldrait pas au terme norvégien *egg* ou *egge* qui, lorsqu'il apparaît en composition dans des noms, s'applique à la partie supérieure d'une pente où le poisson abonde, qui correspond souvent à une zone de 300 m environ. Les détails auxquels était appliqué le terme anglais *strath* ont été renommés *valley* (vallée), terme qui sert également de terme générique dans la composition des noms. La définition du mot *valley* a été modifiée pour indiquer qu'elle s'abaisse en général graduellement.

Le mot « continental » a été supprimé des expressions « bordure continentale », « plateau continental », « pente continentale »; l'expression simple « monts sous-marins » a remplacé « chaîne et groupe de monts sous-marins » comme terme générique et comme nom dans tous les cas. Il est admis qu'en anglais les termes *guyot* et *tablemount* peuvent être utilisés indifféremment. La définition de l'expression « zone de fracture » a été modifiée, en précisant qu'elle n'est pas nécessairement le résultat d'une faille de transformation, et l'élévation de plus de 200 m n'est plus désormais nécessaire que d'un côté et non de tous les côtés d'un *plateau*.

Comme dans le cas du *shelf edge* (rebord du plateau), la simplification des termes qui entrent dans la composition des noms n'exclut en rien l'utilisation de termes plus longs dans les textes, par exemple lorsqu'on qualifie les monts Patton de groupe de monts sous-marins, ou la plaine de Sohm de plaine abyssale.

Latitude et longitude

Les troisième et quatrième colonnes indiquent les coordonnées géographiques, la longitude étant mesurée à partir de Greenwich. Les coordonnées ne servent qu'à identifier les détails en question.

Certains détails, tels que les récifs, les hauts-fonds et les bancs peuvent, en général, être identifiés sur les cartes marines publiées à l'usage de la navigation par les services officiels des gouvernements des différents pays. Les tableaux d'assemblage indiquant la zone couverte par chaque carte sont publiés dans des catalogues qui peuvent être obtenus auprès des services qui publient les cartes. Toutefois, en ce qui concerne les détails bathymétriques, il faut en général consulter des cartes spéciales relativement récentes publiées conjointement par les gouvernements et des organismes privés. La carte suivante sera utile pour situer un grand nombre de détails importants cités dans la nomenclature : *The World*, H. O. Misc. 15254, 12 feuilles (Naval Oceanographic Office). Comme l'acquisition de nouvelles connaissances des océans est de plus en plus rapide, les nouveaux détails sont identifiés et nommés plus vite qu'on ne peut réviser les cartes qui les indiquent. Certains détails n'apparaissent que dans de petites cartes accompagnant des articles de journaux; d'autres n'ont encore jamais été publiés. Il est impossible de citer toutes les sources, ou d'indiquer à quelle catégorie appartiennent tous les noms. Les textes et les cartes actuels sont examinés et les noms qui y figurent font l'objet d'une décision, mais à mesure que diminue le nombre de noms publiés qui n'ont pas été normalisés, on se préoccupe davantage d'assimiler les noms avant de les publier et d'échanger sur le plan international les noms nouveaux.

Le Board on Geographic Names a pris toutes les décisions concernant ces noms de détails sous-marins sur la recommandation de son Comité consultatif chargé d'étudier les détails sous-marins. On trouvera ci-après les noms des membres actuels du Comité consultatif : Charles D. Rouse, Président, et Frédérick Edvalson (Naval Oceanographic Office), A. W. Anderson et John O. Boyer (National Oceanic and Atmospheric Administration), Ned A. Ostenso (Office of Naval Research), Jack W. Pierce (Smithsonian Institution), Joshua I. Tracey, Jr. (Geological Survey) et Meredith F. Burrill, membre d'office. Il s'agit de spécialistes qui siègent au Conseil à titre personnel, et non en tant que représentants des services qui les emploient. On trouvera ci-après les noms de certains spécialistes qui ont été membres du Comité depuis sa création, à la fin de 1962, ainsi qu'une indication des services gouvernementaux auxquels ils appartenaient pendant leur période de service : John V. Byrne (National Science Foundation), Joe S. Creager (National Science Foundation), John B. Hersey (Office of Naval Research), Harry Ladd (Geological Survey), John Lyman (National Science Foundation/Fish and Wildlife Service), H. W. Menard (Cabinet exécutif du Président), Harley D. Nygren (Environmental Science Services Administration), Roger S. Revelle (Département de l'intérieur), Harris B. Stewart, Jr. (Environmental Science Services Administration), Lorne G. Taylor (Environmental Science Services Administration), Miller J. Tonkel (Environmental Science Services Administration) et I. Eugène Wallen (Smithsonian Institution).

Le Comité a tenu plus de 130 séances. Il a reçu, successivement, une assistance à la recherche des géo-

graphes Fred G. Alberts, William Lloyd et Boyd D. Peterson. La Division des noms géographiques du United States Army Topographic Command se charge d'établir les comptes rendus et de préparer la nomenclature.

Principes appliqués en ce qui concerne les noms de détails sous-marins

Les principes appliqués par le Board on Geographic Names en matière de normalisation officielle des noms approuvés qui figurent dans la nomenclature sont les suivants :

1. Le BGN examine les propositions pertinentes présentées par des ressortissants des Etats-Unis, concernant des détails sous-marins situés dans les eaux internationales.

2. Le BGN examine les propositions de noms de détails situés dans les eaux territoriales des Etats-Unis au même titre que les autres noms nationaux.

3. Avant d'attribuer un nom à un détail sous-marin, il faut que sa nature, son étendue et sa position aient été suffisamment définies pour qu'il puisse être identifié. Les positions sont données par les coordonnées géographiques. S'il est nécessaire de se référer à un détail avant qu'il ait pu être pleinement identifié, on suggère de le désigner par ses coordonnées et par le terme générique, en faisant suivre les coordonnées de l'indication (PA), si la position n'est pas suffisamment déterminée, et le terme générique du signe (?) s'il subsiste un doute quant à la nature du détail en question.

4. Les noms de détails situés au voisinage immédiat de la côte d'un autre pays sont traités comme des noms de ce pays.

5. Le BGN approuve d'ordinaire les noms de détails sous-marins, situés hors des limites des Etats-Unis, qui sont attribués ou approuvés par d'autres pays ou des ressortissants d'autres pays, sauf en cas de conflit ou si un autre problème se pose. Les termes génériques en anglais sont acceptés, s'ils sont applicables au détail en question; les termes génériques dans d'autres langues sont traduits.

6. Directives pour le choix de termes spécifiques.

a) La politique de longue date du BGN est de donner la préférence, toutes choses égales d'ailleurs, aux noms courts et simples, qui sont les plus efficaces.

b) Les termes spécifiques qui entrent dans la composition des noms des principaux détails sous-marins devraient, dans toute la mesure du possible, indiquer d'une manière générale la zone dans laquelle ils sont situés, par exemple : fosse des Mariannes, crête 90° est.

Dans certains cas, on peut se borner à utiliser le même terme spécifique dans les noms du détail voisin, par exemple : crête des Aléoutiennes, bassin des Aléoutiennes, fosse des Aléoutiennes, crête des Mariannes, fosse des Mariannes, plateau Bellona, récifs Bellona, haut-fond Bellona.

Dans certains cas, le terme spécifique peut indiquer la direction par rapport à un détail associé, par exemple crête du Honshu méridional, bassin des Carolines occidentales.

Lorsque l'étendue de longs détails linéaires peut être identifiée et que les extrémités peuvent être identifiées par des détails géographiques portant un nom, les noms de ces détails peuvent être reliés par un trait d'union et constituer les termes spécifiques, par exemple : crête Açores-Gibraltar, fossé Pérou-Chili.

Les cañons qui sont généralement situés à proximité de la côte reçoivent, comme terme spécifique des noms de fleuves, de points ou d'autres accidents du sol immergé aisément identifiable, par exemple : cañon de Barrow, cañon de Scripps, et cañon de l'Ascension.

c) Les noms spécifiques d'autres détails sous-marins peuvent être dérivés de noms de navires ou d'autres véhicules utilisés lors la découverte du détail en question, de noms d'expéditions, de particuliers associés à la découverte, d'organisations et d'institutions qui ont patronné l'expédition au cours de laquelle la découverte a été faite, ou de particuliers qui ont personnellement contribué à faire reconnaître la singularité du détail en en interprétant les caractéristiques.

On peut attribuer des noms de navires notamment aux reliefs suivants : monts sous-marins, monticules, cañons et guyots. Le nom de navire doit être celui du navire responsable de la découverte ou, si ce nom a déjà servi pour un détail analogue, le nom du navire qui a vérifié le détail, par exemple, mont San Pablo, monts Atlantis II.

A titre d'exemple de détail nommé d'après un véhicule spécifique utilisé lors de la découverte, on peut citer le mont Kiwi, nommé d'après l'avion de levé géomagnétique « Kiwi » qui, dans le cadre du projet Magnet, a découvert son existence grâce à une anomalie magnétique.

On peut également utiliser des noms d'expéditions, par exemple mont Northern Holiday.

On peut utiliser des noms de particuliers associés à la découverte d'un détail, c'est-à-dire soit le capitaine du navire, soit les dirigeants de l'expédition ou les chefs de l'équipe topographique, soit encore les particuliers occupant des fonctions de responsabilité à l'époque de la découverte et de la reconnaissance du détail.

Parmi les particuliers ayant participé à l'interprétation des données recueillies qui a permis de reconnaître la singularité d'un détail on peut citer les spécialistes de la bathymétrie, les océanographes, les géologues et les hydrographes.

Parmi les détails nommés d'après des personnes qui ont contribué sensiblement à améliorer la connaissance des océans (notamment en interprétant les données océanographiques ou en établissant des cartes marines), à savoir des hydrographes, des océanographes et des savants, on peut citer le chenal de Maury et le mont Ewing.

Parmi les détails nommés d'après des organisations et des institutions qui participent à l'étude des mers, on peut citer le cañon de Scripps.

On peut également employer des noms de personnes célèbres de l'histoire du pays.

d) Il est possible de nommer des groupes de détails d'après des catégories spécifiques de personnages histori-

ques ou mythiques, d'étoiles et de constellations, de poissons, d'oiseaux, d'animaux, etc. On peut citer à titre d'exemple les groupes suivants :

Monts sous-marins nommés d'après des musiciens : mont Bach, mont Brahms, mont Schubert.

Monts sous-marins nommés d'après des savants : mont Volta, mont Ampère, mont Galvani.

Province de crêtes et de sillons de la Petite Ourse, crête de Kochab, sillon des Polaris, crête de Suhail.

e) Les noms descriptifs sont acceptables, s'ils ne font pas double emploi, en particulier lorsqu'ils se réfèrent à des caractéristiques distinctives, par exemple crête du Hook (crochet), mont Horseshoe (fer à cheval).

f) Les noms considérés comme non recevables comprennent notamment les noms attribués, par ailleurs, à des détails analogues ; les noms complets ou les titres encombrants de particuliers, d'institutions ou d'organisations ; les noms de produits commercialisés ou de leurs fabricants ; et les noms de particuliers proposés en raison de liens familiaux ou d'amitié avec l'auteur de la proposition.

7. Les noms existants qui ont cours depuis de nombreuses années peuvent être acceptés même s'ils ne sont pas conformes aux principes exposés ci-dessus.

Formule de proposition de nom

La présente publication contient des formulaires de proposition de noms de détails sous-marins, afin de faciliter la présentation et d'accélérer le processus d'approbation et de promulgation des noms. Toute personne peut proposer un nom pour un détail sous-marin auquel aucun nom n'a encore été attribué et dont la catégorie et la situation géographique ont été suffisamment identifiées.

Employer une formule distincte (ou, si nécessaire, une copie de la formule) pour chaque nom proposé et remplir tous les blancs pertinents. Donner les coordonnées de latitude et de longitude, mesurées, en général, au centre approximatif du détail, et avec une précision permettant d'identifier le détail, en général au degré près pour les bassins, ou à la minute près pour les détails de moindre étendue tels que les cañons.

Pour « type de détail » utiliser le terme propre de la liste de désignations et de définitions qui figure dans la dernière édition de la Nomenclature de détails sous-marins du Board on Geographic Names. Ce terme sert également, en général, de terme générique dans le nom. Si le détail appartient à une catégorie ne relevant pas de ces termes ou définitions, en donner l'explication dans une note complémentaire.

Bien qu'il soit prévu une « référence à publication antérieure », on espère que les auteurs renverront, avant de les publier, les noms qui ne sont pas encore normalisés au BGN, qui fera tout son possible pour les traiter dans des délais permettant de respecter les dates de publication.

Communication des erreurs

Tous les utilisateurs de la nomenclature sont invités à contribuer à la correction des éditions futures en signalant

les erreurs éventuelles au Board on Geographic Names, Department of the Interior, Washington, D.C. 20240. Il serait utile de préciser la source de l'information juste.

Note

La publication des noms géographiques, ou de leur orthographe, n'implique pas nécessairement de la part du Gouvernement des Etats-Unis une prise de position quelconque quant au statut politique de telle ou telle région.

Annexe

BOARD ON GEOGRAPHIC NAMES : PROPOSITION DE NOM POUR UN DÉTAIL SOUS-MARIN

Océan ou mer _____ Nom proposé _____
Lat. _____ (N) (S), Long. _____ (E) (W);
_____ milles marins en direction _____
_____ depuis _____

Description : Type de détail :

Caractéristiques permettant l'identification ou le classement dans une catégorie (étendue, forme, dimensions, moindre profondeur, escarpement, etc.)

Détails secondaires :

Repères cartographiques :

Indiqués et nommés sur la carte

Indiqués, mais non nommés, sur la carte

Non indiqués mais situés dans la zone couverte par la carte

Raison du choix du nom (Si le détail est nommé d'après une personne, préciser comment celle-ci est associée au détail à nommer) :

Faits relatifs à la découverte : Date _____ ; par (particuliers ou navire)

Au moyen de (matériel) :

Système de navigation utilisé :

Estimation de la précision (en milles marins) :

Description du levé (espacement des lignes de parcours, entrecroisement des courbes, quadrillage géodésique, etc.) :

Nature d'autres activités topographiques (échantillons de dragage, carottes de forage, levés magnétiques, gravimétriques, photographies, etc.) et indication d'où sont enregistrées les données y relatives :

Documentation d'appui :

(Joindre, si possible, un croquis d'exploration de la zone de levé, des profils du détail, etc.)

Référence à une publication antérieure, le cas échéant :

PRÉSENTÉ PAR :

Adresse :

Date :

APPROUVÉ PAR (le cas échéant) :

Adresse :

FORMULE À ADRESSER À : Executive Secretary
Board on Geographic Names
Department of the Interior
Washington, D. C. 20240